

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la Justice

Cour d'Appel de BASTIA

**Arrêté du 29 juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements de Haute Corse (Bastia) et de Corse du Sud (Ajaccio)**

N° NOR : JUSB2318378S

La première présidente de la cour d'appel de Bastia

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration du CSA de la cour d'appel de Bastia pour la composition la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux du département de Haute Corse (Bastia) et de Corse du sud (Ajaccio)

**ARRETE :**

**Article 1er**

Sont élues représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux du département de Haute Corse (Bastia) et de Corse du sud (Ajaccio) les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	LA PLANETA Frédérique
2	SANTONI Patricia
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	

#### Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

#### Article 3

La Première Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait Bastia, le 29 juin 2023

**Hélène DAVO**  
Première présidente

